

LES USAGERS

CONSULTATION MÉDICALE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE (AP)

PRESCRIPTION D'ACTIVITÉ PHYSIQUE

DISPENSATION D'ACTIVITÉ PHYSIQUE

CONSULTATIONS MÉDICALES DE SUIVI

CONSULTATION MÉDICALE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Indications ciblées selon la pathologie, les comorbidités, les risques repérés liés à la pratique d'une AP

ÉVALUATION MÉDICALE MINIMALE avant conseils ou prescription d'AP

AVIS MÉDICAL

CONSULTATION MÉDICALE À VISÉE DIAGNOSTIQUE

Q-AAP+ (en 7 questions)

NON aux 7 questions

Bilan de suivi du professionnel de l'AP au médecin prescripteur

Adaptation de la prescription médicale d'AP par le médecin ou par le kinésithérapeute en cas de renouvellement

Niveau 2
Thérapeutique non médicamenteuse

Niveau 3
Pratique supervisée

Niveau 4
Pratique non supervisée

Programme d'activité physique adaptée

AP ou sportive supervisée
Sport-santé

Activités sportives de loisir, selon les préférences de l'utilisateur ou choisies avec le patient.
Chaque jour des AP du quotidien, dont les déplacements actifs.
Une réduction du temps journalier passé à des activités sédentaires.

Professionnels de l'APA : enseignant en APA-S, kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricien.

Professionnels de l'AP et sportive : éducateur sportif formé, autres.

Usager ou patient en autonomie

PATIENTÈLE

Tous les patients atteints d'une pathologie chronique ou d'un état de santé pour lequel l'AP a montré des effets bénéfiques pour la santé.

POPULATION GÉNÉRALE

Personnes envisageant d'augmenter leur niveau d'AP d'intensité au moins modérée.

Patients asymptomatiques

Patients symptomatiques

- OUI à 1 question.
- > 45 ans, inactif et envisage une AP d'intensité très élevée.
- > 70 ans et envisage une AP d'intensité au moins modérée.